



Position

Laval, le 12 mars 2021

Le Groupe Lactalis prend acte de la décision du Conseil d'Etat de prononcer l'annulation du décret relatif à l'indication de l'origine du lait.

Lactalis indique sur l'ensemble des emballages de ses marques l'origine des produits et cette indication perdurera.

La démarche visant à obtenir l'annulation du décret était motivée par l'attachement à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la libre circulation des marchandises via une multiplication de décrets Origine en Europe. Le Marché européen doit rester un marché unique afin de préserver les exportations de produits laitiers Français, la France exportant 50% de sa production laitière. Préserver les exportations c'est aussi pérenniser l'ensemble de la filière laitière française.

Contacts Presse Groupe Lactalis

Valérie Le Chevallier, Directrice Communication Groupe - 07 63 19 60 82

Valerie.lechevallier@lactalis.fr

Christophe Piednoël, Directeur Général Communication et Relations Extérieures -

christophe.piednoel@fr.lactalis.com